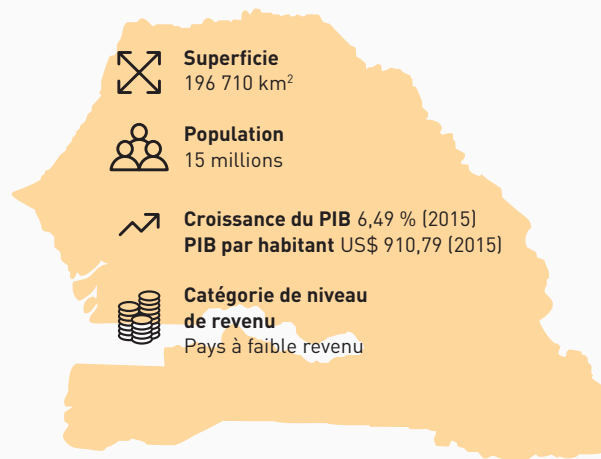




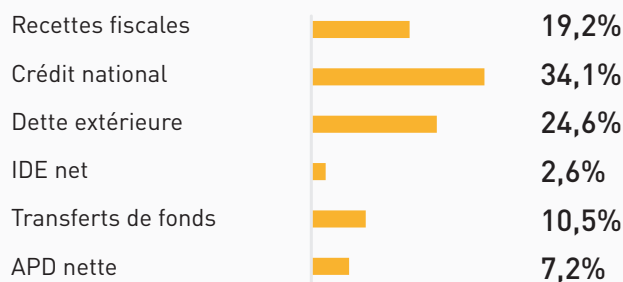
1. Contexte du pays

Le Sénégal figure parmi les pays d'Afrique les plus stables et a considérablement renforcé ses institutions démocratiques depuis son indépendance en 1960. Récemment, des efforts importants ont été entrepris pour lutter contre la fraude et la corruption et améliorer la transparence (utilisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, contribution aux Chambres Africaines Extraordinaires et au Conseil sur le dialogue social). Le pays a également consolidé sa position de leader dans la région en tant que président élu de la CEDEAO et en appuyant l'issue pacifique de la crise politique et institutionnelle du Burkina Faso en 2015. Le Sénégal a entrepris des réformes de fond dans le secteur financier (création d'un fonds d'investissement stratégique souverain, fonds de garantie des investissements prioritaires). Cela a contribué à améliorer le secteur économique et la stabilité macro-économique (0,1 % d'inflation en 2015), qui a conduit à l'approbation d'un nouveau programme économique et financier du FMI suite à la réussite du précédent (2010-2014). On remarque aussi la diminution du financement des investissements par l'aide publique au développement extérieure, qui est passé de 66 % à 33 % entre 2000 et 2015. En dépit des progrès satisfaisants réalisés en matière de réduction de la malnutrition et d'augmentation de l'accès aux services de base pour les personnes les plus pauvres, le chômage était de 13 % en 2015 et l'indice de GINI était de 40 en 2011. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour diversifier l'économie dans les domaines de l'horticulture, de l'exploitation minière, des télécommunications, et des industries manufacturières. Les plans actuels pour stimuler l'investissement public permettront de tester les capacités des autorités à améliorer la qualité des projets sans contracter une dette plus élevée et en générant un impact positif sur le PIB, tout en réduisant le taux de pauvreté.

En bref



Ressources (% Produit intérieur brut)



Défis majeurs de développement

La croissance économique a été renforcée pour la troisième année consécutive, grâce aux bons résultats dans les secteurs de l'agriculture et des services. Afin de réduire la forte proportion de personnes pauvres, il est nécessaire de prêter davantage attention aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre pour compenser la dépendance aux secteurs capitalistiques liés à l'exportation. Un climat plus propice à l'investissement, une énergie moins coûteuse et un renforcement des systèmes de gouvernance sont également nécessaires pour stimuler le secteur privé. En outre, les chocs extérieurs et les catastrophes naturelles (menaces terroristes et virus Ebola) ont également ralenti la croissance. Il importe d'y remédier, en vue de réduire la vulnérabilité de l'ensemble de l'économie.

Indices clés de développement :

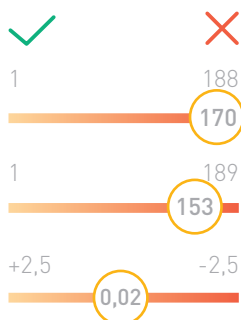


Indice de GINI
40 (2011)



APD / Formation
de capital 27,14 %
(2014)

APD par habitant US\$ 75,44 (2014)



Rang selon l'IDH (2014)
(Meilleur classement: Position 1)

Rang dans "Doing Business" (2015)
(Meilleur classement: Position 1)

Indice anti-corruption: 0,02 (2014)
(Plus forte anti-corruption: +2,5)

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

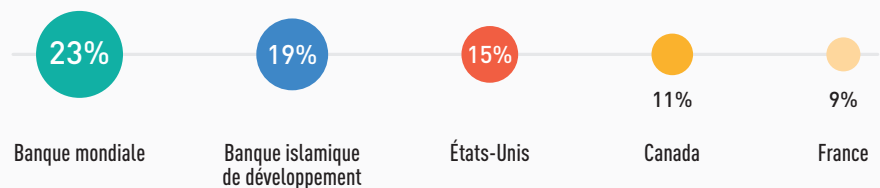
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), vise à augmenter la productivité de l'économie du Sénégal dans les secteurs public et privé en vue du développement humain. Sur la base de la vision du PSE à l'horizon 2035, le pays a développé en accord avec ses partenaires de

développement une stratégie nationale pour le développement socio-économique (SNDES) pour la période 2013-2017. Le Plan d'action prioritaire (PAP) pour la période 2016-2018 est le document spécifique de référence et d'alignement à moyen terme qui coordonne

les interventions de l'État, des partenaires techniques et financiers, des partenariats public-privé et des contributions de la société civile.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014

Oui



Existence d'une politique nationale de coopération

Oui

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

La politique de financement public du développement de 2010 reste le document de référence pour la gestion des financements liés à la coopération. Le gouvernement consulte régulièrement les partenaires au développement; la consultation la plus récente a eu lieu en décembre 2015. L'un des objectifs est de définir des indicateurs stratégiques stabilisés en lien avec ceux contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tous les acteurs participent à la mise en place du programme budgétaire et financier triennal (2016-2018, pour la période actuelle) par la Direction de la coopération économique et financière du Ministère de la

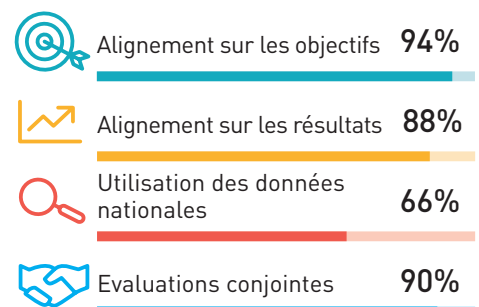
Planification, de l'Économie et des Finances. Quant aux partenaires, ils indiquent leurs contributions et les versements prévus pour tous les projets consolidés dans le Programme d'investissement public (PIP). Une plateforme de gestion de l'aide a été créée en 2009, mais plusieurs difficultés persistent pour obtenir des données exhaustives des partenaires au développement. Cette information est incluse dans le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) du Ministère de la Planification, de l'Économie et des Finances, ce qui facilite les décisions budgétaires globales, ainsi que la planification.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

S'agissant des projets approuvés en 2015 (aucun d'entre eux ne concerne la banque islamique de développement et les États-Unis), la Banque mondiale et le Japon n'ont pas fourni d'informations, ni le Canada pour l'ensemble de ses projets. La République de Corée n'a fourni que des informations relatives à l'alignement sur les objectifs. L'UE, la Belgique, l'Italie, la France et le Luxembourg sont très bien alignés sur les objectifs (94 %) et font preuve d'une bonne utilisation du cadre de résultats (88 %). Le taux de 66 % concernant l'utilisation

des données nationales est satisfaisant. D'autre part, 96 % des projets prévoient des évaluations finales, et 90 % d'entre elles seront réalisées conjointement avec le Gouvernement sénégalais. Les variations observées selon les partenaires constitueraient un bon sujet d'examen par les pairs du groupe consultatif, en vue d'assurer une participation optimale de tous dans l'élaboration de projets en accord avec les cadres nationaux, et faisant une meilleure utilisation des systèmes de données nationaux.

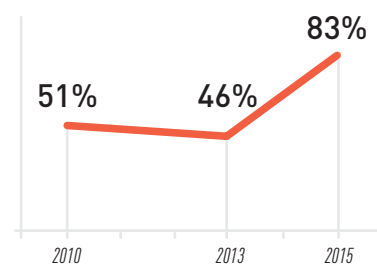


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

L'OMS, l'UE, la Banque mondiale, la Belgique, la République de Corée et la banque islamique de développement ne pouvaient pas verser les montants prévus pour le budget de l'année 2014. Tous les autres partenaires bilatéraux ont procédé à leur versement comme prévu ; certains ont même versé une

contribution plus importante que prévue. Dans l'ensemble, le respect des engagements s'est considérablement amélioré au cours des cinq dernières années. Cela devrait se poursuivre à l'avenir, grâce au renforcement du soutien budgétaire général ou sectoriel ou en produisant des données plus fiables à inscrire au budget.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Au cours des trois dernières années, l'utilisation des systèmes nationaux a augmenté. En 2015, 42 % de la coopération au développement a fait usage des procédures nationales pour l'exécution du budget (contre 24 % en 2013), 35 % a été incorporé dans les rapports financiers nationaux (contre 20 % en 2013) et 27 % a utilisé l'audit national (contre 23 % en 2013). L'utilisation des systèmes d'achats a également légèrement augmenté, passant de 21 % en 2013 à 24 % en

2015. En conséquence, l'utilisation moyenne des systèmes nationaux (32 %) a retrouvé son niveau de 2010 (31 %), alors qu'il était seulement de 22 % en 2013. La Banque mondiale n'a fourni aucune information ; en revanche, les États-Unis et la Belgique ont généralement des difficultés à utiliser les systèmes nationaux. L'UE semble favoriser uniquement l'appareil budgétaire, tandis que la banque islamique de développement semble réticente à utiliser les

procédures d'achats. L'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales a stagné à 3,5 (sur une échelle maximale de 6) pendant les dix dernières années, ce qui laisse ouvert le champ d'amélioration, et ainsi encourage une utilisation plus approfondie des systèmes nationaux. D'autre part, l'augmentation du déliement du financement public du développement de 77 % en 2013 à 92 % en 2015 devrait se maintenir.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	42% ▲	35% ▲	27% ▲	24% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					3,5 ►	92% ▲

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Les organisations de la société civile (OSC) sont impliquées dans l'élaboration de stratégies socio-économiques nationales, même de façon formelle au sein de la Commission de la société civile, ce qui facilite la coordination entre tous les acteurs (ONG, syndicats, organisations regroupant des femmes, des jeunes et des personnes âgées). Elles produisent des évaluations indépendantes et des notes d'information sur la base de sources gouvernementales. Les réseaux avec des organisations faitières comme le CONGAD, regroupant plus de 100 OSC, sont axés sur l'équité et la transparence des opérations des OSC et le gouvernement y apporte sa collaboration. La plupart des ONG produisent et publient des rapports techniques et financiers réguliers, en fonction de leur

statut juridique. Le cadre juridique pour les OSC est solide, bien connu et appliqué, sans aucune contrainte ou discrimination de la part du gouvernement. Toutefois, la mobilisation de fonds relève entièrement de la responsabilité des OSC. S'agissant de la coopération au développement, les principes d'efficacité du développement ne sont pas encore au centre des débats. Néanmoins, certaines questions telles que la parité entre les sexes et l'approche des droits de l'homme, font l'objet de discussions. Le gouvernement encourage la concertation avec les partenaires au développement, mais seulement de manière informelle. Ces derniers paraissent plus intéressés à financer leurs propres ONG que les OSC locales. Le secteur privé, en revanche, souhaite vivement interagir

avec le gouvernement. Chaque année, le Conseil présidentiel pour l'investissement met en place un espace très actif pour le dialogue, du niveau politique au niveau opérationnel, entre le gouvernement et toutes les organisations du secteur privé. En outre, on compte plusieurs organisations faitières dont les activités sont permanentes : le CNP, le CNES, le MDES et les deux UNACOIS. D'un point de vue opérationnel, la plate-forme Diamniadio propose un certain nombre de services aux opérateurs du secteur privé, tels que des incitations financières et des exonérations. Plusieurs nouveaux mécanismes de financement ont été créés pour promouvoir la coopération du secteur privé avec le secteur public (FONSIP, FONGIP, BNDE et la CDC) et cette tendance va sans doute se poursuivre.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

La loi sur la parité a permis un taux plus élevé de représentation des femmes aux élections locales en 2014. La révision en cours de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) devrait permettre l'institutionnalisation définitive de la question

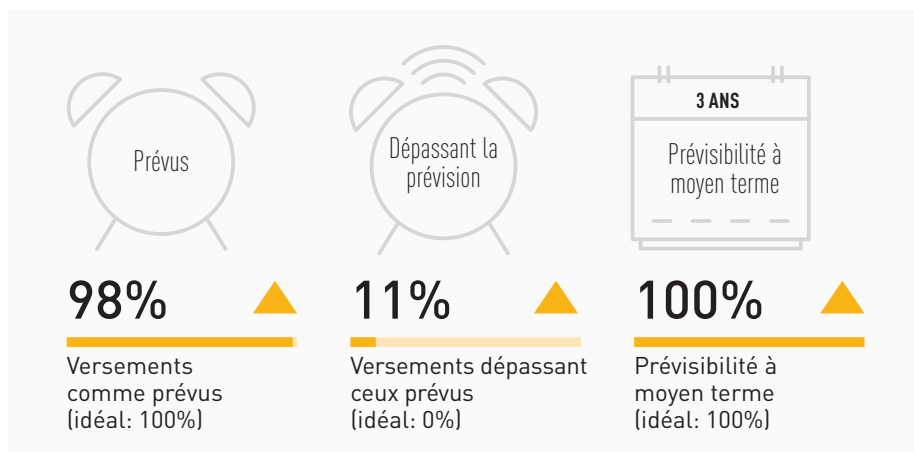
du genre dans la préparation de plans d'actions connexes dans divers secteurs. Dans les ministères, on déploie actuellement une budgétisation qui tient compte de l'égalité entre les sexes. Cela devrait bientôt susciter un suivi systématique de l'autonomisation des femmes

dans les différents budgets, puis une publication des résultats dans les documents budgétaires. La finalisation de la SNEEG permettra d'améliorer le pouvoir social et économique des femmes et de promouvoir un plus grand respect de leurs droits fondamentaux.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Au Sénégal, les taux de prévisibilité sont assez impressionnants. De 78 % en 2010 et 93 % en 2013, les taux annuels ont progressé à nouveau pour atteindre 98 % en 2015 (la perte de 2 % est principalement causée par le taux de financement des États-Unis qui était de 89 %). Le taux sur trois ans a atteint le plafond de 100 % en 2015, alors qu'il était déjà de 93 % en 2013. Le cadre de dépenses à moyen terme renforcé et les procédures de programmation rigoureuses pour tous les acteurs sont très probablement la principale explication de ces excellents résultats sur une période complète de trois ans.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Un document d'orientation sur les finances publiques du développement a été techniquement validé en 2010, mais son appropriation politique demeure insuffisante. Le Rapport sur la coopération au développement

a été publié avec un retard de deux ans en raison du faible niveau d'opérationnalité de la plate-forme de gestion des financements extérieurs (PGFE). La forte rotation du personnel des partenaires au développement,

sans formation adéquate du personnel entrant, demeure l'un des défis principaux. Cela a pour conséquences des données de faible qualité et peu ponctuelles.

Suivi du partenariat mondial

“

La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite la mobilisation et l'utilisation efficace de tous les types de ressources de développement. Le Partenariat mondial fournit une plate-forme unique pour faire progresser l'efficacité des efforts de développement par tous les acteurs, pour obtenir des résultats durables et pour contribuer à la réalisation des ODD. Il appuie et se charge de la mise en œuvre des principes communs et des engagements différenciés au niveau politique. Grâce à sa plate-forme regroupant plusieurs parties prenantes, le Partenariat mondial offre un appui et des conseils pratiques et partage des connaissances pour renforcer l'impact du développement en mettant l'accent sur le pays pour mettre en œuvre les principes d'efficacité convenus au niveau international à l'échelle du pays, tels que l'appropriation nationale, notamment axée sur les résultats, les partenariats inclusifs et la transparence, et la redevabilité mutuelle. Le Partenariat mondial enregistre des progrès en matière de mise en œuvre des engagements de Busan pour une coopération au développement plus efficace grâce à son cadre de suivi composé d'un ensemble de 10 indicateurs. Ces indicateurs mettent l'accent sur le renforcement des institutions des pays en développement, améliorent la transparence et la prévisibilité de la coopération pour le développement, favorisent l'égalité entre les sexes, et soutiennent une plus grande implication de la société civile, des parlements et du secteur privé dans les efforts de développement. Le cadre de suivi est actuellement affiné afin de refléter pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contribuera à la révision des objectifs pour les ODD 5 et 17 et la mise en œuvre du financement des accords de développement.

”

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD ou du gouvernement du Sénégal.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.